



CCN66 : L'heure de la révolte a sonné

En ces temps de forte régression sociale, les employeur-se-s de l'organisation patronale NEXEM intègre complètement la politique néolibérale du gouvernement en livrant le secteur médico-social au financement privé lucratif.

Le 24 janvier dernier à l'appel de SUD Santé Sociaux et de la Commission Mobilisation du Travail Social Ile de France, une action forte a été menée avec succès.

Une quarantaine de salarié-es ont occupé les locaux de NEXEM, syndicat patronal du secteur social et médico-social non lucratif et envahit la commission nationale paritaire de négociation de la convention collective du 15 mars 1966.

Cette action fait suite aux intentions annoncées de NEXEM lors de la commission nationale de négociation du 29 novembre, de se tourner vers le secteur lucratif pour diversifier les financements des associations adhérentes à cette convention collective.

Pour SUD Santé Sociaux les déclarations du syndicat employeurs sont inacceptables et lourdes de conséquences. Cette offensive est à placer dans un contexte où le nouveau haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire pose la dernière pièce du puzzle de la casse du secteur en présentant le « FRENCH impact », accélérateur des appels à projet, et du mouvement de l'Entreprenariat Social ouvrant ainsi grandes les portes à la déshumanisation et la marchandisation du secteur social et médico-social.

Depuis des années, les politiques d'austérités des gouvernements successifs accompagnées par les patrons du secteur ont transformé, **le travail Social et Médico-Social en variable d'ajustement économique.**

Cette année, le Gouvernement Macron fait encore des économies sur le dos des salarié-es avec la loi de Financement de la Sécurité Sociale votée le 4 décembre 2017 en son article 70 qui met fin à l'opposabilité des conventions collectives du travail pour les établissements médicaux sociaux ayant contracté un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens).

Hier, la convention collective, au-delà de la reconnaissance du travail social, était une garantie contre l'arbitraire des autorités administratives. Elle protégeait les salarié-es d'hypothétiques manœuvres patronales, qui pour des raisons de plan d'austérité et de baisse de financement, avec l'aval des lois en vigueur auront tout loisir de revenir sur des acquis conventionnels par des accords d'entreprise en termes de droit aux congés, d'organisation du temps de travail, de rémunération, d'indemnité de départ à la retraite,

d'application de jours de carences en cas d'arrêt maladie, etc...

Aujourd'hui, le financeur peut baisser les budgets des établissements en ne tenant pas compte des conventions collectives.

Cette mesure **est à mettre en lien** avec les ordonnances Macron et l'inversion de la hiérarchie des normes. En effet, les employeurs accompagnés par les syndicats réformistes dans un contexte de dumping social féroce, vont sauter sur l'occasion de faire valoir la primauté des accords d'entreprise au rabais sur les accords de branche.

Pour SUD Santé Sociaux, aujourd'hui les salarié-es payent déjà cher les politiques d'économie et d'austérité qui n'ont que faire de l'humain. Ces politiques de régressions sociales détériorent davantage les conditions de travail des salarié-es du secteur, accélèrent la précarisation des personnels et dégradent la prise en charge des personnes accueillies.

Osons dire non !!!!!

**Il est temps de se mobiliser pour dire
stop au mépris et à la cruauté
patronale et gouvernementale !!!!!**

**Pour défendre nos acquis
conventionnels, nos conditions de
travail, nos métiers !!!!!**

Opposons notre détermination

**Tous à Paris le 14 février à 10H
devant les locaux de NEXEM au 14
rue de la Tombe Issoire**

**Manifestation à 12h départ métro
Saint Jacques**

